

VOTRE RÉGION

HAUTES-ALPES ► Mouvement national, ce lundi

Réforme des retraites : les avocats en grève



« Nous souhaitons garder notre régime autonome », explique Philippe Lecoyer, bâtonnier du barreau des Hautes-Alpes.

Photo Le DL/Vincent OLLIVIER

Les avocats des Hautes-Alpes sont en grève ce lundi 16 septembre, grève votée à l'unanimité. En cause, le projet de réforme des retraites du gouvernement. Les explications de Me Philippe Lecoyer, bâtonnier du barreau haut-alpin.

Pourquoi cette grève ?

« Nous avons une caisse de retraite autonome, elle est historique, c'est que lorsque la Sécurité sociale a créé les caisses de retraite salariés, elle n'a pas voulu des professions indépendantes et de professions libérales. Nous avons donc dû créer notre propre caisse de retraite, avec les difficultés que ça a pu comporter, mais pour autant c'est une caisse de retraite qui a fait le choix de s'organiser seule, de définir un taux de cotisation acceptable pour les confrères, et un degré de solidarité qui nous paraissait satisfaisant pour la profession. Cette caisse n'a besoin de personne, elle fonctionne parfaitement, génère des excédents qui sont liés au fait que les avocats depuis des années, partent à la retraite bien au-delà de 62 ans, 65 par le passé ; on ne voit pas pourquoi notre caisse, qui fonctionne parfaitement, serait, au prétexte du régime universel, rattachée à celle des salariés, alors même que nous sommes des indépendants. »

Les taux de cotisations prévus dans la réforme posent problème.

« Aujourd'hui, notre régime

de retraite fonctionnaire avec un taux de cotisation sociale qui est de moitié de celui qu'on nous propose. Si l'augmentation du taux était en rapport avec l'augmentation des prestations, ça pourrait encore s'expliquer, mais ce n'est pas le cas : le doublement du taux de cotisation est sans rapport avec les prestations qui nous seront offertes, puisqu'elles ne seraient pas améliorées par rapport à ce que nous avons actuellement. »

Quelle forme

prend cette grève ?

« Dans les Hautes-Alpes, c'est une grève générale : les avocats ne participeront à aucune audience, à l'exception du contentieux des libérés, auquel nous sommes attachés. Un certain nombre d'entre nous participera à la grande manifestation organisée à Paris, avec d'autres professions indépendantes qui ont des caisses de retraite autonomes : médecins, infirmiers et également les pilotes de ligne. Ils ne volent pas sur quel fondement nous serions rattachés au régime des salariés. Nous sommes des professions indépendantes, nous voulons le demeurer. Nous sommes des professions libérales ; à partir de là, qu'est-ce qui justifie qu'on nous rattache à un régime comme celui des salariés sur le plan de la retraite ? Nous sommes campés sur une position très simple : nous souhaitons garder notre régime autonome, c'est quelque chose sur lequel nous n'entendons pas transiger pour l'heure. »